

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial OXYPER® SCS, SCM ST
- REACH : Numéro d'enregistrement 01-2119457268-30

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Agents de blanchiment
- Produit de nettoyage
- Oxydants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Société**

SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA  
RUE DE RANSBEEK, 310  
1120, BRUXELLES  
BELGIUM  
Tel: +32-2-2642111  
Fax: +32-2-2641802

**Adresse e-mail**

manager.sds@solvay.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 7211 0003 [CareChem 24] ORFILA  
: +33 (0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008 )**

Matières solides comburantes, Catégorie 3  
Toxicité aiguë, Catégorie 4  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) No 1272/2008****Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

□ No.-CAS 15630-89-4

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

**Pictogramme****Mention d'avertissement**

- Danger

**Mentions de danger**

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Conseils de prudence****Prévention**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention**

- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

**Élimination**

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification**

II

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substance**

- Nom Chimique Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>)(2:3)
- Synonymes Percarbonate de sodium, Carbonate de sodium peroxyhydraté
- Formule 2Na<sub>2</sub>CO<sub>3</sub>.3H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>
- Nature chimique Produit enrobé et stabilisé

**Informations sur les Composants et les Impuretés**

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	No.-CAS : 15630-89-4	Matières solides comburantes, Catégorie 3 ; H272 Toxicité aiguë, Catégorie 4 ; H302 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 ; H318	>= 80 - < 90
	No.-EINECS : 239-707-6		
	Numéro d'enregistrement 30-xxxx	<b>Limite de concentration spécifique:</b>  C: >= 25 %, Lésions oculaires graves, Catégorie 1; H318 C: 7,5 - < 25 %, Irritation oculaire, Catégorie 2; H319 ment: 01-2119457268-	
auto classification			

carbonate de sodium	No.-Index : 011-005-00-2 No.-CAS : 497-19-8	Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319	>= 5 - < 10
---------------------	--	--	-------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une substance.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

#### En cas d'ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau. - Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

##### Effets

- Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

#### En cas de contact avec la peau

##### Effets

- Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

#### En cas de contact avec les yeux

##### Symptômes

- Rougeur
- Lacrimation
- Gonflement des tissus

##### Effets

- Corrosif
- Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### En cas d'ingestion

##### Symptômes

- Irritation sévère
- Nausée
- Douleur abdominale
- Vomissements
- Diarrhée

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Avis aux médecins

- Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

- Eau
- Eau pulvérisée

##### Moyens d'extinction inappropriés -

Aucun(e).

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Comburant
- L'oxygène libérée lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion - Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Le contact avec des produits inflammables peut causer des incendies ou des explosions.
- Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement de protection spécial pour les pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

- Conserver à l'écart des produits incompatibles

##### Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Balayer pour éviter les risques de glissade.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Quantité limitée
- Verser à l'égout avec beaucoup d'eau.
- Quantités importantes:
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
- Éviter la formation de poussière.

- Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Les récipients doivent être propres, secs, étiquetés, équipés d'un évent et réalisés en matériaux compatibles avec le produit.
- Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter la formation de poussière.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Utiliser seulement des ustensiles propres et secs.
- Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.
- Conserver à l'abri de l'eau.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

#### Mesures d'hygiène

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives aux produits diagnostics.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver uniquement dans le récipient d'origine. - Maintenir à une température ne dépassant pas 40°C - Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. - Conserver à l'écart des produits incompatibles

#### Matériel d'emballage

##### **Matière appropriée**

- Acier inoxydable
- Matières plastiques.
- Papier + couchage PE.

##### **Matière non-appropriée**

- donnée non disponible

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

## OXYPER® SCS, SCM ST

Date de révision 01.06.2017

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	TWA	5 mg/m3	Limite d'exposition acceptable pour Solvay
carbonate de sodium	TWA	10 mg/m3	Limite d'exposition acceptable pour Solvay

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Travailleurs	Dermale	Effets locaux	Aigu	12,8 mg/cm2	
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	5 mg/m3	
	Population générale	Dermale	Effets locaux	Aigu	6,4 mg/cm2	
carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	10 mg/m3	
	Population générale	Inhalation	Effets locaux	Aigu	10 mg/m3	

**Concentration prévisible sans effet ( PNEC )**

Nom du produit	Compartiment	Valeur	Remarques
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Eau douce	0,035 mg/l	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,035 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	16,24 mg/l	

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Éviter la formation de poussière.
- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire**

- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)
- Type de Filtre Filtre P2 recommandé:

**Protection des mains**

- Porter des gants appropriés.
- Matières inappropriées: Cuir, coton

**Matière appropriée**

- PVC
- Néoprène
- Caoutchouc Naturel

**Protection des yeux**

- Lunettes anti-poussières étanches obligatoires

**Protection de la peau et du corps**

- Porter un vêtement de protection approprié.

**Mesures d'hygiène**

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité relatives aux produits diagnostics.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	<u>Forme:</u> granulés
	<u>État physique:</u> solide
	<u>Couleur:</u> blanc
	<u>Taille des particules:</u> 250 - 1.000 µm
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
	<b><u>Poids moléculaire</u></b>
	314,06 g/mol
<b>pH</b>	10,4 - 10,6 ( 10 g/l)
<b><u>Point de fusion/point de congélation</u></b>	<u>Point/intervalle de fusion:</u> Se décompose par chauffage.
<b><u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u></b>	<u>Point/intervalle d'ébullition:</u> Se décompose avant de fondre.
<b><u>Point d'éclair</u></b>	Non applicable
<b><u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u></b>	donnée non disponible
<b><u>Inflammabilité (solide, gaz)</u></b>	Ce produit n'est pas inflammable.
<b><u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u></b>	<u>Explosivité:</u> Non explosif

<b><u>Température d'auto-inflammabilité</u></b>	Se décompose par chauffage.
<b><u>Pression de vapeur</u></b>	( 25 °C) négligeable
<b><u>Densité de vapeur</u></b>	Non applicable
<b><u>Masse volumique</u></b>	<u>Masse volumique apparente:</u> 850 - 1.200 kg/m3
<b><u>Densité relative</u></b>	2,01 - 2,16
<b><u>Solubilité</u></b>	<u>Hydrosolubilité:</u> 140 g/l ( 20 °C)
<b><u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u></b>	Non applicable
<b><u>Température de décomposition</u></b>	Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)
<b><u>Température de décomposition</u></b>	> 55 °C 50 kg
<b><u>Température de décomposition</u></b>	> 110 °C
<b><u>Viscosité</u></b>	<u>Viscosité, dynamique</u> Non applicable :
<b><u>Propriétés explosives</u></b>	donnée non disponible
<b><u>Propriétés comburantes</u></b>	La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3. Comburant

**9.2 Autres informations**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

- Se décompose en présence d'humidité.
- Se décompose par chauffage.
- Dangers liés à des réactions exothermiques

**10.2 Stabilité chimique**

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

- Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- Le contact avec des produits inflammables peut causer des incendies ou des explosions.
- Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

**10.4 Conditions à éviter**

- Exposition à l'humidité.

- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

#### 10.5 Matières incompatibles

- Eau
- Acides
- Bases
- Sels de métaux lourds
- Agents réducteurs
- Matières organiques
- Matières inflammables
- Des matières combustibles

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- L'oxygène

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

##### **Toxicité aiguë par voie orale**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

DL50 : 1.034 mg/kg - Rat , mâle et femelle  
Ce produit est classé parmi les toxiques aigus de catégorie 4  
Rapports non publiés  
donnée non disponible

##### **Toxicité aiguë par inhalation**

##### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

DL50 : > 2.000 mg/kg - Lapin , mâle et femelle  
N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH. Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.  
Rapports non publiés  
donnée non disponible

##### **Toxicité aiguë (autres voies d'administration)**

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Lapin  
irritation légère

Humain  
Pas d'irritation de la peau

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Lapin  
Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Test de Buehler - Cochon d'Inde  
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Rapports non publiés**Mutagénicité****Génotoxicité in vitro**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Par analogie  
Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes  
Données bibliographiques**Génotoxicité in vivo**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Par analogie  
Le produit est considéré comme non génotoxique  
Données bibliographiques**Cancérogénicité**

donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction et le développement****Toxicité pour la reproduction/Fertilité**carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)  
Par analogie, Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité., Données bibliographiques**Toxicité pour le développement/Tératogénicité**carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)  
Par analogie, Le produit est considéré comme non embryotoxique/foetotoxique., Données bibliographiques**STOT****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** carbonate de disodium, composé avec  
La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour peroxyde d'hydrogène(2:3)  
certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)  
Par analogie, La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Par analogie  
90 jours - Rat  
NOAEL: 100 ppm  
Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène  
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal  
Méthode: OCDE Ligne directrice 408  
eau de boisson  
Rapports non publiés**Toxicité par aspiration**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Non applicable, Avis d'expert, Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Milieu aquatique****Toxicité aiguë pour les poissons** carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)  
CL50 - 96 h : 70,7 mg/l - Essai en semi-statique  
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Contrôle analytique: oui

Rapports non publiés  
Nocif pour les poissons.

**Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) CE50 - 48 h : 4,9 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie )  
Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Rapports non publiés  
Toxique pour les invertébrés aquatiques.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) CE50r - 72 h : 2,62 mg/l - Skeletonema costatum (algue marine)  
Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Peroxyde d'hydrogène  
Par analogie  
Rapports non publiés  
Toxique pour les algues.

**Toxicité pour les microorganismes** donnée non disponible

**Toxicité chronique pour les poissons** donnée non disponible

**Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.** donnée non disponible

**Toxicité chronique pour les plantes aquatiques** donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Dégradation abiotique**

**Stabilité dans l'eau**

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)

Le produit se dissocie rapidement en ses divers ions au contact de l'eau., Peroxyde d'hydrogène, Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques., Avis d'expert t 1/2

**Photodégradation**

Demi-vie (photolyse directe): < 1 jours

Milieu

Eau

Sol

Hydrolyse

Produits de dégradation:

Peroxyde d'hydrogène

Carbonate de sodium

Photodégradation

Milieu

Air

Non applicable

donnée non disponible

**Eliminations photochimique et physique****Biodégradation****Biodégradabilité**

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**Evaluation de la dégradabilité**

Non applicable (substance inorganique)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage: noctanol/eau**

Non applicable (substance inorganique)

**Facteur de bioconcentration (FBC)**

Non applicable

**12.4 Mobilité dans le sol****Potentiel d'adsorption (Koc)**Air  
Non applicable  
Eau  
solubilité et mobilité importantesSol/sédiments adsorption  
non significative**Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement**carbonate de disodium, composé avec  
peroxyde d'hydrogène(2:3)Avis d'expert  
Non applicable**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).**12.6 Autres effets néfastes****Evaluation de l'écotoxicité****Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**D'après les données sur les constituants  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Selon les critères de classification pour les mélanges.**Toxicité chronique pour le milieu aquatique**

Aucun effet chronique néfaste n'a été observé jusqu'au seuil de 1 mg/L inclus.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Destruction/Élimination**

- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
- Peut être évacué en décharge, si les réglementations locales le permettent. - En accord avec les réglementations locales et nationales.

**Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage**

- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Emballages vides contaminés
- Éliminer comme produit non utilisé.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3378
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1
Étiquette(s):	5.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	O2
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Numéro d'identification du danger: 50	Code de restriction en tunnels (E)

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**RID**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3378
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1
Étiquette(s):	5.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	O2
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	NON
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Numéro d'identification du danger:	50

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**IMDG**

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN 3378
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1
Étiquette(s):	5.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	NON
<b>Polluant marin</b>	

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No EMS F-A , S-Q

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

donnée non disponible

**IATA****14.1 Numéro ONU** UN 3378**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 5.1  
Etiquette(s): 5.1**14.4 Groupe d'emballage**  
Groupe d'emballage III**14.5 Dangers pour l'environnement** NON**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Instructions d'emballage (avion cargo) 563  
Max net qty/pkg 100,00 kg  
Instructions d'emballage (avion passager) 559  
Max net qty/pkg 25,00 kg  
Équipement de protection individuel, voir section 8.**ADN****14.1 Numéro ONU** UN 3378**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 5.1  
Etiquette(s): 5.1**14.4 Groupe d'emballage**  
Groupe d'emballage III  
Code de classification O2**14.5 Dangers pour l'environnement** NON**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Numéro d'identification du danger: 50

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Maladies Professionnelles (R-461-3, France)**

Tableau: 78 Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

**Autres réglementations**

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée **État actuel de notification**

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Mexico INSQ (INSQ)	- Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Conforme à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Répertorié à l'inventaire
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- Si le produit a été acheté par Solvay en Europe, il est conforme à REACH. Sinon, veuillez contacter le fournisseur.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
- Carbonate de sodium peroxyhydraté
- Voir Scénario d'exposition

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Information supplémentaire

- Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par deux barres verticales.
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.